

## **L'entretien des espaces publics : vers le « zéro phyto »**

La loi LABBE n°2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national mentionne qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, « Il est interdit aux personnes publiques [...] d'utiliser ou de faire utiliser les produits phytopharmaceutiques [...] pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, « La mise sur le marché, la délivrance, l'utilisation et la détention des produits mentionnés [...] pour un usage non professionnel sont interdites. »

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a avancé l'interdiction pour les personnes publiques au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et y a intégré les voiries.

Pour ce faire, notre commune a donc anticipé cette obligation de ne plus utiliser de produits phytopharmaceutiques dès cette année 2016. Cette année de transition nous permettra d'identifier et de réorganiser nos pratiques et de trouver des solutions.

A priori il existe trois solutions :

- on peut empêcher les herbes de pousser, ce sont des techniques préventives,
- on peut les détruire, ce sont des techniques curatives,
- enfin, on peut laisser les plantes spontanées dans l'espace urbain, en veillant à leur bonne intégration et à leur maîtrise.

Avec l'utilisation de désherbant, le problème était simple, un passage au printemps, un autre à l'automne sur les espaces à désherber et les services espaces verts avaient tout loisir de se consacrer aux tontes et tailles des espaces herbeux. Sans l'emploi d'herbicide, le problème est différent.

Comme les communes autour de nous, nous avons essayé cette année diverses solutions en divers endroits de la commune. Les résultats sont très contrastés et tirés vers le bas par un printemps très pluvieux autant par la quantité d'eau que par la durée des précipitations (qui continuent encore).

Un point plus complet sera fait à l'automne mais nous pouvons déjà tirer quelques enseignements et orienter notre action pour les années à venir.

Par des pratiques préventives, nous pourrions chercher à réduire la pousse des adventices pour limiter les interventions toujours coûteuses. Les massifs sont les premiers concernés par la mise en place de nouvelles techniques. On essaiera probablement des plantes couvre-sols ou des paillages (comme le test rue Nationale). Le grand choix de plantes et de matériaux permet de créer des massifs ne nécessitant qu'un minimum d'entretien. Le gain

de temps pour le désherbage des massifs permettra d'en consacrer davantage aux techniques curatives.

Pour une commune, la première technique alternative curative conseillée est le balayage très régulier. En effet, le fait de retirer fréquemment les dépôts de matière organique et de graines de la voirie, en même temps que la poussière, les feuilles mortes et les débris, permet de réduire la possibilité d'installation de plantes spontanées. En complément, nous utiliserons d'autres techniques de désherbage mécaniques ou thermiques.

L'engagement de chacun pour l'entretien courant de son voisinage immédiat (en clair, son trottoir) tel que prévu dans les codes, sera encouragé.

Enfin et surtout, c'est le regard collectif sur notre cadre de vie qui doit évoluer. Aujourd'hui, la présence d'herbes spontanées en ville ou au centre-bourg est trop souvent perçue comme un défaut d'entretien. A nous tous de modifier cette perception, comme l'ont déjà fait d'autres pays d'Europe ou d'Amérique du Nord. Là-bas, on accepte simplement la végétation spontanée, on aménage l'espace urbain pour qu'elle y trouve harmonieusement sa place.

Il faut avoir à l'esprit que toutes ces techniques non chimiques demandent un temps de main d'oeuvre beaucoup plus important et assez en opposition avec les contraintes budgétaires qui nous sont imposées.

Nous continuerons à explorer toutes les pistes pour gérer au mieux cette transition écologique qui est néanmoins indispensable pour préserver notre santé et surtout celle de nos enfants et des générations futures.

L'adjoint à la voirie,  
André Rieth

Le Maire,  
Vincent Coppolani